



Le vol des congés, on a déjà donné !

Les services publics doivent continuer à fonctionner...quoi qu'il en coûte aux agents !

Alors que la vie familiale, professionnelle et sociale de toutes et tous est mise entre parenthèses depuis plus d'un an, nos collectivités nous demandent un sacrifice de plus !

Le vol de 9.5 jours de congés de la "réforme du temps de travail" ne leur suffisant pas, le prétexte du nouveau confinement leur permet d'imposer aux parents avec enfants de moins de 16 ans, d'amputer de leurs congés les deux semaines de confinement tombant sur la période des vacances scolaires. Et oui, fini la bienveillance hypocrite générée par la campagne électorale, aujourd'hui on suspecte et sous couvert d'équité... on discrimine !

- Tous les services resteront ouverts mais en mode dégradés (moins d'agents présents du fait des gardes d'enfants)
- Les écoles et centres de loisirs continueront à accueillir les enfants des « essentiels » et seulement des « essentiels », si et seulement si, les **deux parents** sont « essentiels » !
- Les crèches municipales seront fermées, l'accueil des enfants des « essentiels » se fera à la crèche hospitalière ou dans les crèches familiales municipales
- Les agents « non essentiels » ayant des enfants de moins de 16 ans pourront, pour ceux qui le peuvent, télétravailler en mode dégradé seulement la semaine prochaine et la semaine d'après les vacances. Sur la période de confinement tombant sur la période des vacances scolaires **ces agents devront poser des congés**. Interdiction de télétravailler en présence d'enfants de moins de 16 ans donc congés. Cela est valable pour les couples avec enfants, les parents en situation de garde alternée, et même les parents isolés !
- Les agents dont les missions sont stoppées seront en ASA en attendant d'être appelés pour servir sur des missions prioritaires Ville ou CDA. Si un agent refuse d'être mobilisé, il sera placé en congé annuel.
- Les agents ayant posé des congés pendant le confinement tombant sur la période des vacances scolaires mais qui souhaiteraient les annuler le peuvent pour venir travailler.
- Les agents souhaitant poser des congés pendant le confinement tombant sur la période des vacances sont invités à le faire.

Ecoles, centres de loisirs et crèches fermées (aux "non essentiels") : démerde toi t'as qu'à prendre des congés !

NON être parent n'est pas un crime ! NON les parents ne sont pas fautifs de la fermeture des crèches, des écoles et des accueils de loisirs !

Nous exigeons la mise en place d'ASA garde d'enfants sur toute la durée de ce 3^{ème} confinement comme lors du 1^{er} confinement !

Nous appelons l'ensemble des agents de la Ville, de la CDA et du CCAS de La Rochelle, parents ou non, à cesser le travail mardi 6 avril 2021 1h avant la fin de votre journée de travail en signe de protestation !

(Nous vous rappelons que vous pouvez faire grève d'1h à la journée, un préavis de grève est déposé par notre fédération le 6 avril pour les salaires l'emploi et les missions publiques)

Nous vous rappelons que les congés sont posés à la demande de l'agent ! Si vous avez des solutions de garde pour vos enfants et que vous souhaitez travailler ils ne peuvent pas vous obliger à poser des congés sous prétexte d'avoir des enfants !

Nous vous invitons à envoyer massivement vos lettres, et mails de contestations au Maire Président !

Le syndicat CGT des Territoriaux de La Rochelle

syndicatlr.cgt@wanadoo.fr

05 46 51 51 80

2 bis rue des Dames 17 000 La Rochelle